
Présidence : Norvège**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(240ème SEANCE PLENIERE)**

1. Date : Lundi 18 janvier 1999

Ouverture : 11 h 15

Suspension : 11 h 40

Reprise : 12 h 25

Clôture : 13 h 10

2. Présidence : M. K. Eide

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF ADJOINT DU
DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT
DEMOCRATIQUE DE LA MISSION DE
VERIFICATION AU KOSOVO**

Président, Chef adjoint du département du développement démocratique de la Mission de vérification au Kosovo, Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 2 de l'ordre du jour : **DECLARATION SUR LE KOSOVO**

Président, Fédération de Russie, Allemagne - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/20/99), Turquie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/19/99), Albanie, Canada, Suisse, Slovénie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Arménie

Déclaration du Président : Le Président a fait une déclaration sur le Kosovo, le texte de cette déclaration est joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

Questions de procédure : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 21 janvier 1999 à 10 heures, Neuer Saal

Présidence : Norvège**DECLARATION DU PRESIDENT**

Le Président du Conseil permanent de l'OSCE, à l'issue des discussions ayant eu lieu aujourd'hui au sein du Conseil, se déclare révolté par le meurtre de civils albanais de souche dans le sud du Kosovo, perpétré le vendredi 15 janvier. Il condamne ces atrocités qui, comme la Mission de l'OSCE l'a déterminé, ont été commises par des militaires et des policiers de la RFY contre des civils non armés.

Toutes les informations disponibles indiquent que de nombreuses victimes des dernières atrocités ont été brutalement exécutées. Une enquête approfondie doit être effectuée par les autorités de la RFY et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) afin de demander des comptes aux responsables de cette tragédie. Dans ce contexte, les autorités de la RFY doivent sans délai ouvrir au procureur Louise Arbour et aux enquêteurs du TPI l'accès sans entraves au théâtre des violences et aux suspects.

Ces derniers actes de violence représentent de loin le revers le plus sérieux dans les efforts pour résoudre la crise au Kosovo, qui se poursuivent depuis l'accord du 16 octobre entre les ministres des affaires étrangères Geremek et Jovanović, et constituent une violation flagrante de cet accord. A la suite de ces actes de violence, plusieurs milliers d'habitants ont fui la zone. Un climat de frayeur règne actuellement au Kosovo, en particulier parmi les personnes déplacées et celles qui ont réintégré leurs villages. Les perspectives d'un retour durable, pour lequel la Mission de vérification au Kosovo ainsi que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avaient fait beaucoup, ont été compromises. Il est à présent essentiel de rétablir un climat de sécurité afin de promouvoir le processus de retour et de prévenir tout déplacement nouveau.

La RFY doit cesser immédiatement d'employer la force au Kosovo. Les parties doivent observer immédiatement le cessez-le-feu. Elles doivent à présent faire preuve de retenue et s'abstenir de toute mesure de violence ou de représailles qui ne peut qu'aboutir à de nouvelles souffrances et destructions.

La sécurité des vérificateurs est d'une importance primordiale pour l'OSCE et le fonctionnement de la Mission de vérification au Kosovo. L'attaque du 15 janvier contre des vérificateurs de l'OSCE est à condamner. La Mission de l'OSCE s'acquittera, avec le soutien sans réserve du Conseil permanent, de son mandat pour promouvoir la stabilité et le dialogue. Toutes les parties doivent respecter scrupuleusement les engagements qu'elles ont pris. La RFY n'a pas respecté l'accord Geremek-Jovanović ; celui-ci doit être appliqué intégralement. Les demandes légitimes de la Mission de vérification au Kosovo doivent être satisfaites. Le cessez-le-feu doit être rétabli et maintenu aussi bien par la RFY que par l'armée de libération du Kosovo.

Les récents événements tragiques soulignent la nécessité d'apporter d'urgence une solution politique au conflit. Les efforts que les représentants de la communauté internationale font à cet effet, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, sont soutenus sans réserve par l'OSCE. Les parties doivent à présent négocier sérieusement et trouver rapidement une solution.